

BOURSES ERASMUS : COMMENT ÇA MARCHE ?

Erasmus est un programme européen qui vise à favoriser la mobilité étudiante entre les universités européennes liées par un accord Erasmus Socrates. Le programme regroupe des aides venues de la Commission européenne, du MEN et de la Ville de Paris et concerne les séjours d'études dans les universités partenaires.

QUELS SONT LES PAYS PARTICIPANTS ? 31 Etats à savoir les 25 pays de l'Union européenne, Islande, Lichtenstein, Norvège, Bulgarie, Roumanie, Turquie.

QUI SONT LES ETUDIANTS CONCERNES ? Tous les ressortissants des pays participants, les réfugiés et apatrides, les titulaires d'une carte de résident en France de 10 ans (la carte de séjour d'une année n'est pas acceptée).

- Tous les étudiants de nationalité française bénéficiaires de la Bourse Erasmus obtiennent automatiquement un complément de la Bourse Ville de Paris (aucune démarche spéciale n'est à faire).
- Aucun étudiant ne peut être autorisé à participer à une deuxième période Erasmus.

QUELS SONT LES CRITERES D'ATTRIBUTION ? Afin que les montants distribués soient significatifs et concernent les étudiants qui en ont le plus besoin, Sciences Po a décidé de reverser cette subvention à ses étudiants selon un critère social. Ce critère est celui de la Ville de Paris, qui verse à Sciences Po un complément à la subvention Socrates : le critère **est celui du quotient familial** (revenu imposable de l'avis fiscal 2004 divisé par le nombre de parts fiscales) qui ne doit pas être supérieur à **14 022 €** pour l'année universitaire 2005/2006.

COMBIEN EST LE MONTANT DES BOURSES ? Le montant des bourses est variable, car elles dépendent chaque année du nombre d'étudiants envoyés et reçus dans le cadre des accords de mobilité. A titre indicatif, pour les années précédentes :

Bourse Erasmus : le montant a été par étudiant d'environ 200 € par mois.

Bourse Ville de Paris : le montant a été par étudiant d'environ 160 € par mois.

QUAND SONT EFFECTUES LES VERSEMENTS ? Les bourses sont versées par virement bancaire. La Bourse Erasmus en deux fois : février 2006 et à la fin de l'année universitaire 2005-2006 ; la Bourse Ville de Paris courant février 2006.

COMMENT Y POSTULER ? Tous les étudiants qui partent dans les pays participants au programme Erasmus reçoivent automatiquement par e-mail, courant juin, un dossier à remplir. Ils doivent impérativement le renvoyer par courrier à Sciences Po avant le 14 octobre 2005, à l'adresse suivante : Sciences Po, Bourse Erasmus, 27 rue St Guillaume, 75007 Paris.

COMMENT CONNAITRE LE RESULTAT DE VOTRE DEMANDE DE BOURSE ? En consultant votre espace étudiant sur Banner, rubrique « aide sociale », vous pouvez connaître à partir de janvier 2006 le résultat de l'attribution des bourse Erasmus et Ville de Paris.

QUI SONT VOS CONTACTS A SCIENCES PO ?

- Maria Thereza Monte, Coordinateur Erasmus, téléphone 01 45 49 59 69 ;
mariathereza.monte@sciences-po.fr
- Nadia Nazet, Assistante Erasmus, téléphone 01 45 49 66 46
nadia.nazet@sciences-po.fr

Pour en savoir plus : www.socrates-leonardo.fr

Important : Si vous étiez amené à interrompre votre séjour d'études, alors que vous percevez une bourse Erasmus, vous devrez en rembourser le montant.